



SYMBIO (Siren : 256702598)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Colmar
Arrondissement	Colmar-Ribeauvillé
Département	Haut-Rhin
Interdépartemental	oui

## Date de création

Date de création	12/01/1998
Date d'effet	12/01/1998

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Marc MUNCK

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	24 rue de Verdun
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	68000 COLMAR
Téléphone	
Fax	
Courriel	magali.xerri@symbio.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	276 696
Densité moyenne	630,43

## Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
68	CA Mulhouse Alsace Agglomération (200066009)	CA

- Dont 2 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
Département du Haut-Rhin (226800019)
Région Grand-Est (200052264)

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Développement et aménagement social et culturel</p> <p>- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs</p> <p><i>Le SYMBIO a pour objet de gérer son patrimoine recueilli par suite de la résiliation amiable de la délégation de service public du BIOSCOPE et d'assurer un redéploiement pérenne du site dans les domaines les plus variés. Cet objet s'entend de la mise en valeur du site par son aménagement, sa gestion, son entretien et son animation et s'étend à la mise en oeuvre, la gestion des équipements et aménagements actuels ou futurs, présents sur le site. Tout projet d'aménagement devra faire l'objet d'une concertation et d'une validation préalable par les membres du Symbio. A cet effet, il procède à toutes les actions nécessaires en particulier ; - la réalisation de toute étude juridique, financière, patrimoniale utile, - le lancement de toute concertation et/ou consultation utile pour définir les modalités d'exploitation du site tant sur le plan économique, environnemental et social, - la conclusion, aux termes le cas échéant des procédures prévues par la réglementation en vigueur, de toute convention exclusive de délégation de service public en vue de la mise à disposition du site, - la gestion du site, ainsi que la contribution à la mise en oeuvre d'un projet de territoire en coopération avec les collectivités, et plus généralement avec toute personne souhaitant collaborer au projet. // Le périmètre géographique d'intervention du syndicat mixte est constitué par les zones et terrains mis à sa disposition par ses membres et/ou acquis par ses soins nécessaires à la réalisation de son objet, à l'exception des terrains dont l'association pour l'Ecomusée d'Alsace a la maîtrise et qui sont nécessaires au développement de l'Ecomusée. La carte du périmètre concerné figure en annexe.</i></p>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)